

Strasbourg, le 2 septembre 2025

CDPC(2025)04_FR

CONSEIL DE L'EUROPE

3ème Conférence internationale sur le trafic de migrants

Suivie d'une session distincte pour la
4ème réunion du réseau des procureurs du Conseil de l'Europe
sur le trafic de migrants

NOTE CONCEPTUELLE

Strasbourg, 21-22 octobre 2025

Agora, Salle G03

*La Conférence est organisée sous les auspices du
Comité du Conseil de l'Europe pour les problèmes criminels (CDPC), en collaboration
avec la Division des migrations et des réfugiés*

DGI-CDPC@coe.int / www.coe.int/cdpc

Contexte

La lutte contre le trafic illicite de migrants a été identifiée comme une priorité dans les décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe lors de leur [4^{ème} sommet, qui s'est tenu à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023](#). Les dirigeants européens ont déclaré dans la Déclaration de Reykjavik :

« Nous rappelons les défis croissants posés par les migrations et la nécessité de lutter contre la traite et le trafic illicite de migrants. Nous nous engageons à intensifier nos efforts pour favoriser et améliorer la coopération internationale à cet égard, tout en continuant à protéger les victimes et à respecter les droits humains des migrants et des réfugiés, ainsi qu'à soutenir les États en première ligne, dans le cadre des structures existantes du Conseil de l'Europe »¹ .

En 2024, des milliers de migrants ont continué à emprunter des voies irrégulières et des itinéraires dangereux, se tournant de plus en plus vers des passeurs, ce qui met leur vie en danger et les expose à de graves violations des droits de l'homme. Si des conséquences juridiques claires pour les passeurs peuvent réduire ce phénomène, les migrants ne doivent pas être criminalisés et leurs droits doivent être protégés.

Les traités, mécanismes et normes du Conseil de l'Europe en matière d'entraide judiciaire en matière pénale peuvent jouer un rôle clé dans la lutte contre le trafic de migrants pour les États parties. En outre, la plupart de ces traités sont ouverts aux pays tiers. Cela est particulièrement important étant donné que la portée géographique de la coopération et de la coordination des actions contre le trafic de migrants dépasse le cadre européen.

Le Comité du Conseil de l'Europe pour les problèmes criminels ([CDPC](#)) s'est activement engagé dans la lutte contre le trafic illicite de migrants et a élaboré un [plan d'action visant à renforcer la coopération internationale et les stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants](#). Dans le cadre de ce plan d'action, le Réseau des procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants a été créé et se réunit chaque année depuis quelques années. Les délégations du CDPC ont également élaboré [des profils de pays](#) contenant des informations juridiques et judiciaires sur le trafic de migrants, que d'autres pays peuvent utiliser dans le cadre de leurs travaux.

À la suite de la Déclaration de Reykjavik, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a chargé le CDPC de préparer un rapport évaluant la nécessité et la faisabilité d'un éventuel instrument dans le domaine du trafic illicite de migrants. En février 2025, sur la base de ce rapport, le Comité des Ministres a approuvé la proposition du CDPC de rédiger une recommandation visant à dissuader et à combattre le trafic illicite de migrants par des moyens juridiques, d'autres actions, et la coopération internationale. Les négociations s'appuieront sur le Protocole de Palerme et tiendront compte des discussions en cours à l'ONU sur un modèle de loi relatif au trafic illicite de migrants, ainsi que des résultats des négociations autour de la proposition de directive de l'UE visant à prévenir et à combattre la facilitation de l'entrée illégale. La recommandation mettra l'accent sur la nécessité d'assurer la cohérence entre les législations nationales, la non-criminalisation de l'aide humanitaire et l'importance de la coopération internationale dans les enquêtes. Le CDPC prévoit de créer un sous-comité pour soutenir ces travaux en 2026.

La Conférence a pour objectif d'offrir aux représentants des organisations internationales et de leurs agences et réseaux, en particulier les Nations unies et l'Union européenne, ainsi qu'au Conseil de l'Europe et à ses États membres, l'occasion d'échanger sur les défis actuels et leurs efforts dans ce domaine. Des représentants de pays tiers, en particulier de la région du sud de la Méditerranée, et des organisations de la société civile apporteront également leur contribution.

La Conférence se terminera par une session distincte réservée à une réunion du Réseau des procureurs sur le trafic de migrants, s'appuyant sur le succès des réunions organisées les années précédentes.

Objectif et thèmes de la 3^{ème} Conférence internationale sur le trafic illicite de migrants

L'objectif de la Conférence est de favoriser une coopération internationale renforcée, de discuter de l'efficacité des cadres juridiques existants et des éventuelles lacunes, de partager les meilleures pratiques et de discuter du prochain projet de recommandation qui sera préparé par la Commission des problèmes criminels du Conseil de l'Europe.

Les échanges qui auront lieu lors de la Conférence devraient aider à préparer le projet de recommandation sur le trafic illicite de migrants et contribuer aux travaux futurs du sous-comité prévu. Les thèmes abordés comprendront :

La coopération internationale, qui est essentielle pour lutter contre un crime de nature transnationale. La coopération entre les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'entre les États membres et les pays tiers d'où proviennent la plupart des flux migratoires, doit encore être renforcée.

Les cadres juridiques et les discussions en cours sur leur mise à jour en matière de trafic illicite de migrants aux niveaux international et national, qui pourraient nécessiter des clarifications, des améliorations ou des compléments, tant en ce qui concerne la criminalisation des infractions que la protection des victimes du trafic illicite et de ceux qui leur viennent en aide.

D'autres défis liés notamment aux **enquêtes et aux poursuites en matière de trafic illicite de migrants** peuvent inclure un manque de clarté en termes de criminalisation, de circonstances aggravantes et de sanctions liées à cette infraction.

Les participants pourraient également souhaiter examiner des questions telles que :

- La protection des **victimes** (personnes vulnérables, dimension de genre) et les droits des témoins et des collaborateurs de justice.
- Les mesures visant à lutter contre **les nouvelles techniques criminelles** (utilisation des technologies modernes et des outils financiers pour faciliter le trafic illicite de migrants).
- Les mesures visant à lutter contre les **liens entre le trafic illicite et d'autres types de criminalité** (blanchiment d'argent et corruption, mais aussi travail des enfants, esclavage sexuel, traite des êtres humains, trafic de drogue, etc. Les processus de suivi du Conseil de l'Europe dans ce domaine constituent un atout important dans cette entreprise, notamment le GRECO et MONEYVAL. De plus, comme le trafic illicite de migrants s'organise de plus en plus en ligne, des preuves électroniques et des capacités d'enquête sont nécessaires pour le combattre ; les instruments du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité et les forums de coopération peuvent être très utiles à cet égard.

Public cible

Les participants à la Conférence seraient principalement :

- Les représentants des autorités compétentes des États membres et observateurs du Conseil de l'Europe.
- Les membres du réseau des procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants.
- Les membres du groupe de réflexion d'Eurojust sur le trafic de migrants.
- Les partenaires identifiés des États tiers, en particulier les procureurs et les représentants des autorités judiciaires et juridiques nationales.
- Représentants d'agences/organismes des Nations Unies (ONU DC, HCR, IOM) et de l'Union européenne.
- Représentants de la société civile.

Date et lieu

La Conférence se tiendra du 21 au 22 octobre 2025 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en France. La matinée du 22 octobre sera consacrée à la réunion annuelle du Réseau des procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic illicite de migrants.

Un format hybride facilitera une participation flexible et à distance.

Résultats attendus

- **Meilleure compréhension et connaissances pratiques approfondies sur le thème du trafic illicite de migrants.**
- **Renforcement de la coopération internationale** : s'appuyant sur les progrès réalisés lors de [Conférence de 2024](#), la Conférence de 2025 favorisera la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, conformément au plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le trafic illicite de migrants, ainsi que la collaboration et les synergies au niveau des organisations internationales.
- **Renforcement de la collaboration entre les procureurs en matière de trafic de migrants** : la Conférence renforcera l'engagement et la confiance mutuelle entre les procureurs membres du Réseau des procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants, en soulignant l'importance de poursuivre leur collaboration et leur interaction avec leurs pairs, y compris, mais sans s'y limiter, les membres du groupe de réflexion Eurojust sur le trafic de migrants.
- **Informier** : La Conférence informera les participants de la création prévue d'un sous-comité sur le trafic de migrants en 2026, ainsi que des travaux préparatoires à venir pour un projet de recommandation sur le trafic illicite de migrants, qui sera élaboré sous l'autorité du Comité des ministres.